

# POLITIQUE DES PRIX & RECONNAISSANCES



24 mai 2019

## POLITIQUE DES PRIX ET RECONNAISSANCES

### ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Reconnaître adéquatement et efficacement la contribution de nos bénévoles, partenaires, membres, athlètes, clubs et officiels de tous les niveaux qui sont essentiels au développement et à la croissance du judo au Canada.

### AUTORITÉ/POUVOIR DÉCISIONNEL

Le comité des prix et récompenses a l'autorité pour interpréter et appliquer la présente politique. Ce comité a l'autorité et la responsabilité de recueillir les nominations dans toutes les catégories sélectionnées.

## SECTION 1 : RECONNAISSANCE DES MEMBRES DE COMITÉS

### Tous les présidents de comité et membres du conseil d'administration

- Carte de visite de Judo Canada

### Tous les membres de comité et du conseil d'administration

- Épinglette de Judo Canada

### Après quatre (4) ans de service

- Tous les membres de comités et du conseil d'administration - un certificat d'appréciation
- Membres du conseil d'administration et présidents des comités - un polo de golf portant le logo de Judo Canada

### Après huit (8) ans de service

- Tous les membres de comités et du conseil d'administration - un certificat d'appréciation
- Membres du conseil d'administration et présidents des comités - un coton ouaté portant le logo de Judo Canada
- Membres des comités - un polo de golf portant le logo de Judo Canada

### Après douze (12) ans de service

- Membres du conseil d'administration et présidents des comités - un sac de sport ou d'ordinateur portant le logo de Judo Canada
- Membres des comités - un coton ouaté portant le logo de Judo Canada

### Après seize (16) ans de service

- Membres du conseil d'administration et présidents des comités - une montre portant le logo de Judo Canada
- Membres des comités - un sac de sport ou d'ordinateur portant le logo de Judo Canada

*Les cadeaux peuvent varier selon leur disponibilité et le budget.*

## SECTION 2 : PRIX ANNUELS DE RECONNAISSANCE

### PROCÉDURE DE NOMINATION :

Les nominations doivent être soumises avec le formulaire requis et parvenir à Judo Canada au plus tard le 15 février de chaque année.

**Remarque :** Même s'il s'agit de prix liés à des événements, aucun prix ne sera décerné si aucun candidat adéquat n'est trouvé.

Les programmes de Judo Canada sont en partie subventionnés par Sport Canada



## POLITIQUE DES PRIX ET RECONNAISSANCES

### **RECONNAISSANCE :**

- Ces prix seront remis à l'occasion du souper de gala organisé pendant le championnat canadien au mois de mai.
- Les récipiendaires recevront un souvenir et leur nom sera ajouté dans une section spéciale du site Web de Judo Canada.

### **1) PRIX DU BÉNÉVOLE DE SHIAI PAR EXCELLENCE**

*Mis en nomination par le comité des tournois de Judo Canada*

Ce prix est décerné à un bénévole qui a donné gracieusement son temps, son énergie et son expertise pour assurer la réussite de nombreux shiais. Les bénévoles ayant travaillé à un championnat canadien, à un championnat canadien Élite, à une compétition de niveau A ou tout autre événement organisé ou sanctionné par Judo Canada sont admissibles à recevoir ce prix.

### **2) PRIX DE CONTRIBUTION REMARQUABLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU À UN COMITÉ NATIONAL**

*Mis en nomination par le conseil d'administration de Judo Canada*

Ce prix est décerné à un bénévole dont la contribution au conseil d'administration et/ou à un comité national a amélioré la réputation de Judo Canada et favorisé la mise en œuvre des stratégies et engagements annuels de Judo Canada. Les bénévoles qui sont actuellement membres du conseil d'administration, d'un comité ou d'un sous-comité de Judo Canada, ou qui y ont siégé au cours des douze (12) derniers mois, sont admissibles à recevoir ce prix.

### **3) PRIX DU CLUB DE L'ANNÉE**

*Mis en nomination par le comité de haute performance de Judo Canada*

Ce prix est remis au club de judo ayant obtenu le meilleur classement lors des championnats canadiens Élite. Tous les clubs qui ont participé aux championnats canadiens Élite sont admissibles à recevoir ce prix. Les clubs ayant obtenu le meilleur classement pour les divisions U18 et 18+ recevront ce prix.

### **4) PRIX DE CONTRIBUTION REMARQUABLE D'UN ARBITRE**

*Mis en nomination par le comité d'arbitrage de Judo Canada*

Ce prix est remis à un arbitre qui donne son temps et son expertise pour coordonner et organiser les officiels et les arbitres lors des tournois, qui joue personnellement le rôle de mentor et de formateur d'arbitres, et qui dirige ou organise des séances de formation pour les arbitres. Les arbitres et membres des commissions d'arbitrage ayant travaillé à un championnat canadien, à un championnat canadien Élite, à une compétition de niveau A ou tout autre événement organisé ou sanctionné par Judo Canada sont admissibles à recevoir ce prix.

### **5) PRIX DU PRÉSIDENT**

*Mis en nomination par le président de Judo Canada*

Ce prix est remis à une personne qui est un modèle par excellence de leadership, de service aux autres et de dévouement envers les idéaux et principes du judo au Canada et envers la communauté du judo dans son ensemble. Quiconque contribue à l'amélioration du judo au Canada est admissible à recevoir ce prix.

## POLITIQUE DES PRIX ET RECONNAISSANCES

### **6) PRIX DE CONTRIBUTION DE TOUTE UNE VIE**

*Mis en nomination par le conseil d'administration de Judo Canada*

Ce prix de niveau national est remis pour souligner un accomplissement ou une contribution remarquable au judo.

**Les critères suivants doivent être satisfaits pour être admissible.**

La personne nominée doit satisfaire aux moins trois (3) des critères suivants :

- Être membre de Judo Canada depuis au moins 30 ans;
- Avoir remporté trois (3) titres lors des championnats nationaux senior ou cinq (5) titres lors des championnats nationaux de kata;
- Avoir développé au moins 50 ceintures noires en judo en tant qu'entraîneur;
- Avoir été un arbitre actif de niveau National A ou plus élevé au Canada pendant vingt (20) ans ou plus;
- Avoir participé au développement d'au moins dix (10) champions canadiens aux championnats nationaux seniors en shiai ou en kata, ou une combinaison des deux;
- S'être classé parmi les 7 meilleurs lors d'au moins dix (10) compétitions internationales;
- Avoir servi au moins un mandat dans un organisme international (comme la FIJ, UPJ, CPJ);
- Avoir été membre du conseil d'administration ou d'un ou plusieurs comités de Judo Canada pendant au moins dix (10) ans;
- Avoir été membre du conseil d'administration ou d'un ou plusieurs comités d'une association provinciale ou territoriale pendant au moins dix (10) ans;

**Remarque :** Les années de service dans plus d'un comité pendant la même période ne sont pas cumulatives. Par exemple, si un membre siège dans plus d'un comité pendant la même année, celle-ci sera comptée comme une seule année de service.

### **7) PRIX DE HÉROS DE JUDO CANADA** (commandité par Mark Hicks et Sherwood Ford)

*Mis en nomination par n'importe membre de Judo Canada, OPTS ou Judo Canada*

- Le Prix de héros de Judo Canada honore les travailleurs humanitaires de notre communauté de judo ayant contribué de façon remarquable et ayant fait une différence dans leur communauté, qui vivent selon les principes fondamentaux de judo de « bien-être et bénéfice mutuel ».
- Ce prix est remis annuellement à un membre de Judo Canada qui a contribué à sa communauté ou à la société d'une façon qui reflète les valeurs fondamentales du judo.

**Critères spécifiques :**

1. Les membres de Judo Canada, les OPTS et Judo Canada peuvent nommer un candidat.
2. Ce prix doit être remis à un membre actuel de Judo Canada.

Ce prix peut être remis à une personne **une** fois au cours de sa vie.

## POLITIQUE DES PRIX ET RECONNAISSANCES

### **8) ATHLÈTE PAR EXCELLENCE DE L'ANNÉE**

*Mis en nomination par le comité de haute performance de Judo Canada*

Ces prix sont remis aux judokas qui se distinguent de leurs pairs en obtenant le meilleur résultat de l'année, tout en démontrant constamment un engagement, une détermination et un désir de s'améliorer.

- Athlètes par excellence masculin et féminin U16
- Athlètes par excellence masculin et féminin U18; selon le meilleur résultat aux championnats du monde Cadet et le meilleur classement national.
- Athlètes par excellence masculin et féminin U21; selon le meilleur résultat aux championnats du monde Junior et le meilleur classement national.
- Athlètes par excellence masculin et féminin Senior; selon le meilleur résultat aux championnats du monde Senior et le meilleur classement national.

### **SECTION 3 : PRIX SPÉCIFIQUES À UN ÉVÈNEMENT**

#### **BUT :**

Ces prix servent à reconnaître l'excellence des judokas canadiens qui ont obtenu des performances exceptionnelles à la compétition la plus relevée au niveau canadien, à savoir les championnats canadiens Élite.

#### **PROCÉDURE DE NOMINATION :**

- Le comité de haute performance effectuera les nominations sur place lors des championnats canadiens Élite au mois de janvier.
- Ces prix seront remis pendant la cérémonie de remise des médailles des championnats canadiens Élite.

**Remarque :** Même s'il s'agit de prix liés à des événements, aucun prix ne sera décerné si aucun candidat adéquat n'est trouvé.

#### **RECONNAISSANCE :**

Les récipiendaires recevront un souvenir et leur nom sera ajouté dans une section spéciale du site Web de Judo Canada.

#### **PRIX ET CRITÈRES :**

- Athlètes par excellence masculin et féminin U18; selon les résultats obtenus pendant la compétition, ainsi que la qualité et la rapidité des victoires.
- Athlètes par excellence masculin et féminin Senior; selon les résultats obtenus pendant la compétition, ainsi que la qualité et la rapidité des victoires.

#### **ADMISSIBILITÉ :**

Tous les athlètes qui participent aux championnats canadiens Élite sont admissibles à recevoir ces prix.

## POLITIQUE DES PRIX ET RECONNAISSANCES

---

### SECTION 4 : TEMPLE DE LA RENOMMÉE

#### OBJET

- Reconnaître officiellement les judokas qui ont représenté le Canada lors de compétitions internationales majeures ou lors de grands Jeux et ont obtenu des résultats exceptionnels.
- Reconnaître officiellement le dévouement, le leadership et les capacités de ceux et celles qui ont apporté une contribution exceptionnelle au développement du judo au Canada.
- Il y a deux catégories de membres du Temple de la renommée : les **athlètes** et les **bâtisseurs**.

#### PROCÉDURE DE NOMINATION

1. Les nominations doivent être soumises avec le formulaire requis et parvenir à Judo Canada au plus tard le 15 février de chaque année.
2. Un témoignage facultatif sur les accomplissements et/ou les relevés de service peut être ajouté à titre informatif.
3. La personne qui soumet la nomination doit s'assurer que le candidat satisfait aux critères d'admissibilité du présent document.
4. Les nominations peuvent provenir d'une personne (il est interdit de se mettre soi-même en nomination), d'un club, d'une association ou d'un membre du comité des prix et reconnaissances (ci-après appelé « le comité »).
5. Le directeur général doit envoyer une copie de toutes les nominations et recommandations reçues, ainsi que tous les documents justificatifs et le nom de la personne qui présente la candidature, à tous les membres du comité. Cet envoi doit se faire après la fin de la période de nomination.
6. Le comité doit évaluer les nominations et présenter une liste des candidats recommandés à faire approuver par le conseil d'administration de Judo Canada. Le comité peut approuver les nominations individuelles soumises par une association provinciale ou territoriale.
7. Le président du comité n'est pas admissible à une nomination au Temple de la renommée tant qu'il siège au comité et pendant une période d'un an (1) après l'avoir quitté.
8. Le comité est responsable de s'assurer du maintien de l'intégrité et de la qualité du Temple de la renommée. Le nombre de membres intronisés au cours d'une année spécifique est à l'entière discrétion du comité. Le comité n'est pas obligé d'introniser quiconque une année donnée.
9. Le comité est responsable de s'assurer que les candidats approuvés sont adéquatement reconnus et intronisés au Temple de la renommée.

#### RECONNAISSANCE

- Chaque personne intronisée recevra un souvenir de son intronisation et un témoignage de ses accomplissements.
- Les personnes intronisées au Temple de la renommée deviennent automatiquement des Membres à vie de Judo Canada.

## POLITIQUE DES PRIX ET RECONNAISSANCES

- Le Temple de la renommée de Judo Canada doit se situer au sein du centre national d'entraînement, où une reconnaissance des accomplissements des personnes intronisées sera conservée à la vue du grand public. Une section dédiée du site Web de Judo Canada présentera aussi les profils et les accomplissements des membres du Temple de la renommée.

### **INTRONISATION**

Les candidats approuvés seront officiellement intronisés au Temple de la renommée à un endroit et à une date déterminés par le comité des prix et récompenses. En l'absence d'un événement spécial consacré à cette intronisation, celle-ci pourra avoir lieu à l'occasion du championnat canadien senior ou d'une compétition internationale sanctionnée par Judo Canada.

### **Exclusion**

Une personne intronisée au Temple de la renommée de Judo Canada pourra en être exclue pour un des motifs suivants :

- Violation des statuts de Judo Canada ou de toute règle connexe;
- Comportement contraire à l'éthique du judo;
- Culpabilité reconnue d'avoir commis un acte criminel en vertu des lois fédérales et provinciales.

La procédure d'exclusion d'une personne intronisée est la même que la procédure d'exclusion d'un membre de l'Association, tel que stipulé dans les règlements administratifs de Judo Canada.

### **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

**Tous les candidats doivent s'être conduits dans le respect du code moral du judo pendant toute leur carrière. Toute personne ayant eu un comportement contraire à l'éthique du judo, ayant enfreint les politiques sur le dopage ou ayant été suspendue pour mauvais comportement n'est pas admissible.**

### **Catégorie des athlètes**

La catégorie des athlètes reconnaît les judokas canadiens qui ont obtenu des résultats exceptionnels lors de compétitions internationales de judo. Pour être admissible à la nomination, l'athlète doit avoir satisfait aux critères ci-dessous et toutes ses performances doivent avoir été réalisées alors qu'il représentait le Canada :

- a) S'être classé parmi les 3 premiers lors des championnats du monde senior ou des Jeux olympiques; ou
- b) Avoir remporté une médaille lors des Jeux paralympiques ou lors des championnats du monde pour les athlètes ayant une déficience visuelle; ou
- c) Avoir représenté le Canada lors des Jeux olympiques ET satisfaire à au moins deux (2) des critères suivants :
  - S'être classé parmi les 3 premiers lors des championnats du monde senior ou des Jeux olympiques;
  - Avoir remporté une médaille d'or aux championnats panaméricains ou aux Jeux panaméricains;
  - Avoir remporté au moins quatre (4) médailles lors de Grand Chelem ou de Grand Prix;
  - Avoir remporté une médaille lors des championnats du monde Junior.

*Les candidats ne doivent généralement pas être pris en considération avant une période de quatre (4) ans après la retraite de la compétition internationale.*

## POLITIQUE DES PRIX ET RECONNAISSANCES

---

### **Catégories des bâtisseurs**

La catégorie des bâtisseurs reconnaît les judokas canadiens qui ont rendu des services exceptionnels à Judo Canada. Les personnes mises en nomination dans cette catégorie doivent avoir servi pendant au moins vingt (20) ans, mais pas nécessairement de manière consécutive, et ils doivent satisfaire aux critères suivants :

**La personne mise en nomination doit avoir été membre en règle de Judo Canada pendant au moins vingt (20) ans ET satisfaire à au moins trois (3) des critères suivants :**

- Avoir été entraîneur-chef ou directeur technique pendant au moins trente (30) ans;
- Avoir développé au moins vingt-cinq (25) ceintures noires de judo en tant qu'entraîneur;
- Avoir activement dirigé vingt (20) cliniques techniques sanctionnées par Judo Canada;
- Avoir été un arbitre actif de niveau National A ou plus élevé au Canada pendant vingt (20) ans ou plus;
- Avoir entraîné au moins cinq (5) champions canadiens différents lors des championnats canadiens junior, senior ou de kata;
- Avoir remporté au moins trois (3) titres de champion national en tant qu'athlète et avoir participé aux Jeux olympiques;
- Avoir servi au moins un mandat dans un organisme international (comme la FIJ, UPJ, CPJ);
- Avoir été membre d'un ou plusieurs comités de Judo Canada pendant au moins dix (10) ans.

**Remarque :** Les années de service dans plus d'un comité pendant la même période ne sont pas cumulatives. Par exemple, si un membre siège dans plus d'un comité pendant la même année, elle sera comptée comme une seule année de service.

*Approuvé par le conseil d'administration le 20 mai 2019*  
Remplace la politique de prix et reconnaissance - Avril 2019